

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Chaux de la Tour Site inspecté : Eneuès-la-Redonne Date de l'inspection: 17/12/18

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Pour les campagnes de mesures des retombées de poussières de l'année 2018, les données météorologiques sont issues de la station météorologique implantée sur la carrière des Chaux-de-Provence à la Mède.

Or la carrière se situe dans une zone soumise à PPA, ces données doivent être mesurées sur le site de la carrière.

Ecart aux dispositions de :

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art 19.B de l'AM du 22/09/1994

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs détails d'application)

EXPLOITANT

La carrière n'est actuellement pas en exploitation, nous attendons la publication du nouvel Arrêté Préfectoral USINE et ses prescriptions en matière de surveillance des retombées de poussières par, soit acquies une station météo, soit commande un point de mesure virtuel

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
 Commentaires :

DREAL

L'inspection le : 29/3/2019

 Fiche soldée le :